

Traitement de l'anxiété
 (Ensemble d'indicateurs : Dispensateurs de soins de santé primaires)

Définition	Pourcentage de patients âgés de 18 ans ou plus qui ont reçu un diagnostic de trouble panique ou de trouble anxieux généralisé et qui se sont vu offrir un traitement ou qui ont été orientés vers un dispensateur de soins de santé mentale.	
Méthode de calcul	Numérateur	<p>Nombre de personnes dans le dénominateur qui se sont vu offrir un traitement ou qui ont été orientées vers un dispensateur de soins de santé mentale au cours des 12 derniers mois.</p> <p>Inclusions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnes dans le dénominateur • Personnes qui ont reçu au moins un des éléments suivants de leur dispensateur de soins de santé primaires (SSP) au cours des 12 derniers mois : <ul style="list-style-type: none"> – une ordonnance d'anxiolytiques – une orientation vers un dispensateur de soins de santé mentale – une offre de traitement non pharmacologique (interventions psychologiques : entraide individuelle autonome, entraide individuelle guidée et groupes de psychoéducation) <p>Exclusions</p> <p>Aucune</p>
	Dénominateur	<p>Nombre de clients ou de patients de 18 ans ou plus qui reçoivent des SSP et qui présentent un diagnostic de trouble panique ou de trouble anxieux généralisé.</p> <p>Inclusions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clients ou patients qui reçoivent des SSP • Personnes âgées d'au moins 18 ans • Personnes ayant reçu au moins un des diagnostics suivants : <ul style="list-style-type: none"> – trouble panique – trouble anxieux généralisé <p>Exclusions</p> <p>Aucune</p>
Source des données	Dossier médical électronique	



**Traitement de l'anxiété
(Ensemble d'indicateurs : Dispensateurs de soins de santé primaires) (suite)**

<p>Remarques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un client ou patient qui reçoit des SSP est une personne qui a été en contact avec le dispensateur au moins une fois durant l'année précédente et qui a un dossier avec ce dispensateur depuis au moins deux ans. • Dispensateur de soins de santé mentale : Dispensateur de soins qui possèdent une expertise en santé mentale (p. ex. un psychologue, un psychiatre, un ergothérapeute, une infirmière autorisée en psychiatrie ou un travailleur social).
<p>Interprétation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un taux élevé pour cet indicateur peut être interprété comme un résultat positif.
<p>Justification de l'indicateur</p>	<p>Les troubles anxieux comptent parmi les problèmes de santé mentale les plus courants, mais leur prévalence est souvent sous-estimée en raison de leur nature chronique et invalidante¹⁻⁴. Des données laissent penser que de 10 à 29 % des Canadiens souffriront d'un trouble anxieux au cours de leur vie⁵.</p> <p>Les troubles anxieux peuvent causer un état de grande détresse chez les patients et leur famille et entraînent des coûts économiques considérables pour la société, ce qui entraîne une surutilisation des services médicaux psychiatriques et non psychiatriques, une diminution de la productivité et un risque accru de suicide par rapport à la population en général^{4, 5}. Le trouble panique est une maladie chronique caractérisée par des crises de panique récurrentes et inattendues, auxquelles succède un état d'inquiétude excessive lié à l'éventualité d'une autre crise, aux conséquences des crises et à des changements comportementaux connexes. Le trouble anxieux généralisé est un trouble anxieux chronique caractérisé par un état d'inquiétude persistant, excessif et difficile à maîtriser. Ces deux troubles peuvent être traités au moyen d'interventions psychologiques et pharmacologiques, seules ou combinées.</p> <p>La plupart des Canadiens accèdent au système de santé par leur dispensateur de SSP, et des études laissent penser qu'un patient sur cinq à douze se présente chez son dispensateur avec des symptômes s'apparentant à ceux d'un trouble anxieux⁵. Les dispensateurs de SSP jouent un rôle essentiel en détectant les symptômes d'anxiété chez leurs patients, en diagnostiquant un trouble anxieux et, souvent, en offrant un traitement.</p>

Traitement de l'anxiété
(Ensemble d'indicateurs : Dispensateurs de soins de santé primaires) (suite)

Références

1. American Psychiatric Association. *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders, Fourth Edition, Text Revision*. Arlington, Virginia: American Psychiatric Association; 2000
2. Antony M. and Swinson R. *Anxiety Disorders and Their Treatment: A Critical Review of the Evidence-Based Literature*. Ottawa, ON : Santé Canada; 1996. www.phac-aspc.gc.ca/mh-sm/pdf/anxiety_review.pdf.
3. Kessler RCP, Berglund PM, Demler OM, Jin RM, Walters EEM. Lifetime Prevalence and Age-of-Onset Distributions of DSM-IV Disorders in the National Comorbidity Survey Replication. [Article]. *Archives of General Psychiatry*. Juin 2005;62(6):593-602.
4. Stein MBM, Sherbourne CDP, Craske MGP, et al. Quality of Care for Primary Care Patients With Anxiety Disorders. [Article]. *American Journal of Psychiatry*. Décembre 2004;161(12):2230-2237.
5. Clinical practice guidelines. Management of anxiety disorders. *Can J Psychiatry*. Juillet 2006;51(8 Suppl 2):9S-91S. PM:16933543.

Pour en savoir davantage sur les indicateurs, les sources de données et les initiatives de déclaration des SSP, visitez le site Web de l'ICIS au www.icis.ca/ssp ou envoyez-nous un courriel à l'adresse ssp@icis.ca.